

DEPARTEMENT
Du NORD

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

ARRONDISSEMENT
De DOUAI

COMMUNE de PECQUENCOURT

EXTRAIT du REGISTRE Des DELIBERATIONS du CONSEIL D'ADMINISTRATION du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

OBJET

Délibération N°16
**Projet de réalisation d'une
nouvelle unité d'eau
potable**

L'An Deux Mille Vingt Deux.

Le 4 avril 2022 à 17 H 15.

Le Centre Communal d'Action Sociale de PECQUENCOURT, dûment convoqué par Monsieur le Président, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Joël PIERRACHE.

Votants 14 dont 3 procurations.

PRESENTS :

Messieurs : PIERRACHE Joël – OUAZZI Omar - BELHADRI Youssef – VANANDREWELT Rémy - PACIOCCO Gilles.

Mesdames : MAZAGRAN Rosanna Lilia - GRODZKI Agnès – KOMIN Pascale - FROMONT Fabienne - CORREAU Marie-Thérèse – BROUTIN Françoise - INTURRISI Virginie – MARCZEWSKI Christiane – VANANDREWELT Thérèse.

Procurations : Monsieur LASSON Jean-Marie à Monsieur PIERRACHE Joël
Monsieur STALLONE Etienne à Monsieur BELHADRI Youssef.
Madame ALFANO Marie-Joëlle à Madame MAZAGRAN Rosanna.

Secrétaire de séance : Madame MAZAGRAN Rosanna.

Monsieur le Président expose à l'assemblée qu'il a été informé par courrier en date du 6 avril 2021, la Métropole Européenne de Lille a communiqué sur son projet de réalisation, d'une nouvelle unité d'eau potable sur la commune, ainsi que la réhabilitation du champ captant, composé de 13 forages disposés le long de la Scarpe pour le passage de nouvelles conduites d'exhaure.

A ce titre, l'acquisition à extraire des parcelles appartenant au Centre Communal Action Social s'avèrent nécessaire, comme reprises ci-dessus :

- Section A n° 2250 pour 1460m² au prix de 2€ le mètre carré
- Section A n° 2239 pour 279m² au prix de 2€ le mètre carré

Maître Jean-Robert ANDRE, Notaire à Pecquencourt serait chargé de la rédaction de l'acte, les frais étant à charge de la Métropole Européenne de Lille.

Afin de permettre à la Métropole Européenne de Lille de poursuivre l'instruction de son dossier, Monsieur le Président demande aux membres du Conseil d'Administration du CCAS de se prononcer sur ces propositions d'acquisitions.

La Commission Administrative,
Après délibération,
A L'UNANIMITE des voix

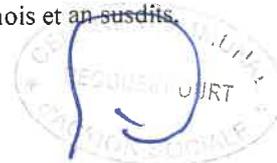
ACCEPTE : les propositions d'acquisitions comme mentionnés ci-dessus.

AUTORISE : Monsieur le Président à signer tous les documents afférents.

Délibération rendue exécutoire par dépôt
Et publication en Sous Préfecture
Joël PIERRACHE



Fait en séance les jours mois et an susdits.
Pour copie conforme
Joël PIERRACHE



Publiée le

Transmise au Représentant de l'Etat le

Monsieur le Président du CCAS certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administrative de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.